

Bulletin communal d'information

N°27
MARS
2026

LE CONSEIL COMMUNAL

VOTRE BOURGMESTRE

Victoria VANDEBERG

Police - Sécurité - État civil -
Personnel - Finances



VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin

Marc ANCION

Travaux - Agriculture - Forêts -
Développement durable -
Environnement



2e échevine

Alison CLÉMENT

Enseignement - Tourisme -
Culture - Petite enfance -
Accueil Temps Libre -
Jeunesse - Communication et
digitalisation



3e échevin

Dimitri HOUSSA

Urbanisme - Aménagement
du territoire - Mobilité -
Sports - Cultes



4e échevin

Michel PAROTTE

Économie/PME/Commerces
- Sécurité routière - Relations
Presse - Citoyenneté/Vie
associative/Festivités/Comm
émorations - Bien-être
animal - Cimetières -
Patrimoine



Présidente du CPAS

Noëlle WILLEM

CPAS - Affaires sociales -
Santé - Famille - Aînés -
Politique de la personne
handicapée - Logement

VOS CONSEILLER(E)S



**Michel
FRANSOLET**



**Bastien
LAURENT**



**Francis
LERHO**



**Justine
COLLARD**



**Pierre
JACQUEMIN**



**Marc
LEGRAS**



**Michel
WILKIN**



**Audrey
XHROUET**



**Jacques
CHAUMONT**



**Vincent
SWARTENBROUCKX**



**Valentine
BOURGEOIS**



**Michel
GARSOUX**



**André
BELBOOM**

VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Béatrice ROYEN

VOTRE RECEVEUR RÉGIONAL

Bernard DELATTRE

SOMMAIRE

DU BULLETIN

2 Le conseil communal

3 Nos services
administration communale

4 C.P.A.S
Le conseil

5 C.P.A.S
Les dernières actualités

9 Plan de Cohésion sociale
de Jalhay

10 Taxes & Finances
Les dernières actualités

11 Energie
Les dernières actualités

15 ODD
Les dernières actualités

16 Urbanisme
Les dernières actualités

17 Etat civil & Population
Les dernières actualités

19 Environnement
Les dernières actualités

23 Mobilité
Les dernières actualités

24 Actualités diverses

30 Office du Tourisme
Les dernières actualités

ACCUEIL

087/ 37.91.18
info@jalhay.be
• 8h30 12h00
• 13h30 à 16h00

RECETTES - FINANCES

087/37.91.47
service.taxes@jalhay.be

AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT COMMUNAL

087/37.91.22
service.secretariat@jalhay.be

URBANISME

087/37.91.30
service.urbanisme@jalhay.be
• Lun - Ven : 8h30 - 12h00
• Jeu soir : 17h00 - 20h00
• Samedi : fermé

COMMUNICATION

087/37.91.34
service.communication@jalhay.be

TRAVAUX

087/47.49.41
service.travaux@jalhay.be

BOURGMESTRE

087/37.91.26
bourgmestre@jalhay.be

BUREAU DES ÉCHEVINS

087/37.91.28
OU
087.39.91.29

ETAT CIVIL - POPULATION

087/37.91.10
service.population@jalhay.be
• 8h30 - 12h00 / 13h30 -
16h00
• Samedi : 9h00 - 12h00

SERVICES DES ÉTRANGERS

087/37.91.10
service.population@jalhay.be
• Uniquement sur rendez-vous

MARCHÉS PUBLICS

087/37.91.27
service.mp@jalhay.be
• 8h30 - 12h00 / 13h30 -
16h30

MANIFESTATIONS - POLICE - SÉCURITÉ

087/37.91.39
manifestations@jalhay.be

VOTRE PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



Olivier
BREDO



Francis
LERHO



Jean-Paul
COLLETTE



André
DEROANNE



Marianne
ROUDELET



Murielle
BOULANGER



Muriel
MULHEN



Caroline
CHARLIER

VOTRE DIRECTRICE GENERALE F.F.

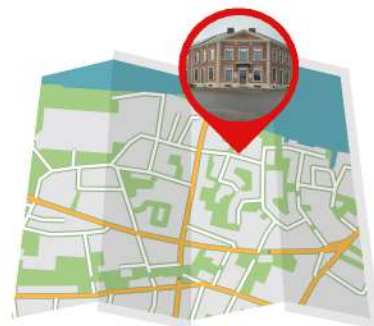


Murielle PETIT

LE CPAS SE RÉINSTALLE AU CENTRE DU VILLAGE DE SART

Retour du CPAS à Sart

Après 4 années passées dans des bureaux de l'atelier rural situé à Roquez, **les services du CPAS ont regagné l'ancienne maison communale de Sart.** Depuis la fin du mois de février 2026, tous les services du CPAS sont de nouveau accessibles Place du Marché 164 à Sart.



Promesses tenues

La rénovation du bâtiment a tenu **toutes ses promesses** : accessibilité PMR, accueil de qualité, respect de la confidentialité, performance énergétique, renforcement de la sécurité par la présence de caméras de surveillance, sans oublier la conservation du patrimoine par la conservation de la façade à rue.

Un bâtiment avec plusieurs services

- ➡ **L'ALE** (agence locale pour l'emploi) repropose une permanence physique à Sart.
- ➡ Prochainement la permanence du service population **réouvrira également le jeudi après-midi.**
- ➡ La Boutique de seconde main « **le Presque 9** », a également intégré le bâtiment et bénéficie d'un espace plus vaste et adapté à son activité, avec le maintien du coin papote et un espace permettant d'organiser des ateliers.
- ➡ L'espace prévu initialement pour la poste a été remplacé par **une salle polyvalente** pour laquelle la commune gère les demandes d'occupation et sa réservation. L'ensemble des accès se fait dorénavant par la cour intérieure et non plus par la Place : on y trouve des places de parkings PMR, des bornes de recharge et l'accessibilité à la plaine de jeux.

L'inauguration des bâtiments est programmée au printemps et toute la population aura la possibilité de venir visiter le bâtiment. Plus d'informations, y compris la date exacte, seront bientôt disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux.



Quelques photos





REPAS CHAUDS À DOMICILE

LES QUESTIONS PRATICO-PRATIQUES



Quel est le traiteur qui livre les repas à domicile ?

Il s'agit du Lagon Bleu.

Quand la livraison est-elle effectuée ?

La livraison est effectuée du lundi au vendredi (le vendredi, les plats sont livrés froids à réchauffer pour le week-end).

À quelle heure sont livrés les repas ?

Les repas sont livrés entre 10 heures et 13 heures suivant la tournée.

Les plats sont livrés chauds ou froids suivant votre demande.

Et si je n'aime pas un repas ?

Une variante ou une assiette froide est proposée chaque semaine.

Et si je n'aime pas la variante ?

Il y a toujours 4 autres variantes fixes disponibles :

- Potée aux carottes – saucisse rôtie.
- Spaghetti bolognaise.
- Poulet rôti/compote/pommes de terre nature.
- Assiette végétarienne.

Et si j'ai des intolérances alimentaires, des allergies ou besoin d'un régime spécifique ?

Vous devez avertir le CPAS dès la première commande ou le préciser au livreur.

De plus, à côté de la feuille reprenant les menus, les allergènes sont indiqués pour chaque plat.

Où dois-je m'adresser pour commander les repas à domicile ?

Vous pouvez vous adresser au CPAS - 087/29.90.10 (Mme Geneviève COLARD) au plus tard la veille de la livraison.

Et cela coûte combien ?

	Potage	0,90€
	Repas	8,10€
	Dessert	0,60€
TOTAL		9,60€

PERMANENCES DU SERVICE SOCIAL



À partir du 1^{er} MARS 2026.



Du lundi au vendredi de 9h à 11h.

Si vous voulez vous rendre à une permanence à Jalhay, pour éviter un déplacement inutile, vous pouvez contacter le CPAS au préalable afin de vous assurer que l'assistante sociale est bien présente.

	PERMANENCE SART CPAS Place du Marché, 164	PERMANENCE JALHAY Administration communale Rue de la Fagne, 46 (Rez-de chaussée)
LUNDI	Mme BREDO	Mme FONTAINE
MARDI	Mme ARNOULD	Mme BREDO
MERCREDI	Mme FONTAINE	Mme ARNOULD
JEUDI	Mme BREDO	Mme FONTAINE
VENDREDI	Mme ARNOULD	Mme PAULY (Energie - Médiation de dettes)

Les demandes pour les 18-25 ans/ service d'insertion sociale se font uniquement sur rendez-vous auprès de **Madame THYS au 087/29.90.10.**

Médiation de dettes et gestion budgétaire : lors des permanences de Mme PAULY et Mme BREDO ou sur rendez-vous.

Les permanences juridiques, qui auront lieu dans les nouveaux locaux du CPAS, seront organisées tous les 1^{ers} lundis du mois, de 11h à 12h. Premier avis gratuit et sans rendez-vous.

Pour tous renseignements supplémentaires : info@cpasjalhay.be ou 087/29.90.10.

NEW

Le « Presque 9 » est tout neuf !

Située à un jet de pierre de sa précédente adresse, la boutique « Presque 9 » a déménagé le 2 février dernier. Notre boutique de seconde main vous accueille désormais dans un tout nouvel espace, **Place du Marché 164 à Sart**, au sein du bâtiment communal fraîchement rénové.

L'offre reste la même, des vêtements pour adultes et enfants, des bibelots, de la vaisselle, des livres et des jouets. Quant aux **prix** ils sont toujours aussi **démocratiques** et le café reste offert dans notre coin papote ! Que vous soyez à la recherche de petits prix, adeptes de la récup' ou en grand besoin de convivialité, la boutique est ouverte à tous du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Vous pouvez nous apporter vos dons sur rendez-vous les mardis et mercredis. **Contactez-nous au 0471/34 98 15.**

Les dépôts devant la porte sont interdits !





SAVE THE DATE - CONFÉRENCE À JALHAY LE 30 SEPTEMBRE 2026

« LA MALADIE DE PARKINSON ET LES PROCHES AIDANTS »

À l'horizon 2040, les estimations indiquent que la Belgique comptera jusqu'à 90.000 personnes vivant avec la maladie de Parkinson, soit 1 belge sur 140. Cela représentera environ 1 foyer sur 65 concerné par cette pathologie chronique, évolutive et complexe.

Dans le cadre de la semaine des aidants-proches, le CPAS de Jalhay vous invite à une **conférence gratuite sur la maladie de Parkinson**.

Monsieur Fortemps et Madame Tercafs vous présenteront l'Association Parkinson et la maladie de Parkinson. Ils prodigueront des **conseils pour mieux appréhender le quotidien** des personnes atteintes de la maladie et vous parleront des symptômes visibles et invisibles.

Destinée aux familles, aux proches-aidants et au personnel soignant, la conférence sera suivie d'une séance de questions et réponses.

Les renseignements pratiques vous seront communiqués ultérieurement via le site de la commune et la page facebook du CPAS.

DISPOSITIF "LES GROUPES D'APPUI" DIT GAPS

Assurer une mission de **prévention du surendettement** au travers d'animations pédagogiques, organisées en vue d'améliorer la situation sociale des personnes surendettées ou l'ayant été ainsi que toute autre personne intéressée par les problèmes de gestion budgétaire.

OÙ ? AUX COLIBRIS À JALHAY

DATE	Thème	Organisateur	Horaire
20 mars	Budget 1	Gils	9 à 12H
17 avr	Trions malins	Intradel	9 à 11H
22 mai	Budget 2	Cpas	9 à 12H
juin	BBQ	Cpas	9 à 12H
18 sept	Lactofermentation	Fagotin	9 à 12H
5 nov	Energie-eau/facture	Revert	9 à 12H

NOS ACTIVITÉS SONT OUVERTES À TOUS LES JALHAYTOIS !

Il nous tient à cœur de **combattre l'isolement des personnes** en leur offrant de nombreuses possibilités de créer du lien avec d'autres en toute sécurité, en participant à une activité amusante, intéressante ou relaxante, car le bien-être est également au centre de nos préoccupations.

Nos activités sont **gratuites à l'exception du salon de coiffure** dont le tarif est vraiment abordable, l'objectif étant de favoriser le lien, pas le lucre.

- ⇒ **Le salon de coiffure** vous accueille chaque 2^e mardi du mois de 13h à 17h.
- ⇒ **Le cours de sophrologie** vous détend chaque 2^e lundi du mois de 14h00 à 16h00.
- ⇒ **Le CréaCafé** vous accueille tous les vendredis de 13h30 à 16h00.
- ⇒ Le printemps 2026 sera aussi l'occasion de tester notre « **jardin partagé** » aux Colibris à Jalhay. L'opportunité pour ceux qui aiment l'activité au jardin de profiter de ses bienfaits, à l'ombre du pommier, de sa quiétude et peut-être de ses récoltes si nous avons de la chance.



Les Colibris, Place de l'église 14 à Jalhay

Pour toutes infos et inscriptions à nos activités : 087/29 90 20 ou pcs@cpasjalhay.be

Très bientôt, des **ateliers prendront place à Sart également** ! Il s'agira d'un espace de rencontre supplémentaire dans notre commune, Place du Marché 164.

Suivez les infos via notre page facebook Pcs Jalhay ou contactez-nous au 087/29 90 20. 



Un quotidien toujours plus numérique

Depuis de nombreuses années, en collaboration avec la Province de Liège, **nous organisons des séances informatiques gratuites** afin de réduire la fracture numérique grandissante. Nous vous aidons à mieux appréhender certains outils numériques du quotidien et nous tentons de vous mettre en garde sur les dangers sans cesse renouvelés d'internet.

Nous vous proposons **une journée sur le thème de la sécurité numérique le 23/04/2026 avec deux exposés** :



- 9h30 à 12h00 : « Détecter la fraude et éviter les dangers du net ».
- 13h00 à 15h30 : « Sécuriser ses données et protéger son anonymat sur internet ».

Aux Colibris, rue de l'église 14 à Jalhay
Infos et inscriptions au 087/29 90 20



Activités intergénérationnelles

A l'occasion de la **semaine de l'intergénération du 23 au 29 avril 2026**, des activités seront organisées par le Plan de cohésion sociale dans le but de **favoriser la rencontre entre les âges**. L'an dernier, les ateliers de vannerie ont rencontré un grand succès et les jeux de société étaient très drôles ! A l'heure où nous rédigeons ces lignes, l'édition 2026 est en cours de préparation et nous ne manquerons pas de vous en informer sur facebook ou par voie de presse.

L'année 2026 du PCS sera également **axée sur la santé** et, plus particulièrement, sur une sensibilisation au **diabète** ainsi qu'à la santé mentale. Sans aucune prétention, lever le voile sur ces problèmes de santé, tenter une approche, fournir des pistes, mais toujours par le prisme de l'humain.

TAXE DÉCHETS 2026 : CE QUI CHANGE POUR VOUS

Le Conseil communal a adopté le nouveau règlement-taxi, basé sur l'obligation légale du «pollueur-payeur».

1. Une taxe forfaitaire INCHANGÉE

- **Isolé** : 80 €
- **Ménage de 2 personnes** : 120 €
- **Ménage de 3 personnes** : 140 €
- **Ménage de 4 personnes et plus** : 160 €



2. Ajustement des quotas de poids inclus dans la taxe forfaitaire

⇒ Pour encourager le tri des déchets organiques



- **Déchets organiques** (conteneur vert) : le quota augmente, de 25 kg à 30 kg/personne/an.
- **Déchets résiduels** (conteneur gris) : le quota diminue, de 50 kg à 45 kg/personne/an.

La taxe forfaitaire comprend toujours **30 levées par ménage par an**.

3. TARIFICATION AU-DELÀ DES QUOTAS (PART PROPORTIONNELLE)

⇒ Afin de limiter la production de déchets ultimes

- **Déchets organiques** (conteneur vert) : 0,08 €/kg au-delà du quota (*inchangé*).
- **Déchets ménagers résiduels** (conteneur gris) :
 - de 45,1 kg à 55 kg/personne : **0,60 €/kg** (*inchangé*) ;
 - au-delà de 55 kg/personne : **1,00 €/kg** (*nouveau*).



Nombre de levées : **1€/levée au-delà des 30 levées** (*inchangé*)

4. SOUTIEN AUX FAMILLES ET SITUATIONS SPÉCIFIQUES

- Enfants de moins de 3 ans :
 - **Nouveauté** : la réduction forfaitaire de 30 € est remplacée par une exonération de 75 kg/enfant/an sur le poids des déchets résiduels, afin de mieux compenser l'usage des langes.
- Incontinence / dialyse : maintien de l'exonération de 500 kg de déchets résiduels.
 - **Nouveauté** : une exonération de 250 kg est prévue pour les parents en garde alternée d'un enfant concerné par cette situation.





PEB :

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'EXIGENCE RENOUVELABLE DANS LES BÂTIMENTS NEUFS ET ASSIMILÉS ET DE L'INTERDICTION DU MAZOUT ET DU CHARBON DANS LES BÂTIMENTS À CONSTRUIRE OU RECONSTRUIRE.

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation PEB en Wallonie franchit une nouvelle étape majeure dans la transition énergétique des bâtiments. Les projets neufs et assimilés à du neuf devront désormais **intégrer davantage d'énergies renouvelables**, tandis que le recours au mazout et au charbon sera tout simplement proscrit dans les bâtiments à construire ou à reconstruire.

Ces évolutions découlent de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2025, qui modifie le cadre PEB existant. Elles s'appliquent à tous les projets dont la demande de permis est introduite après le 31 décembre 2025.

Une exigence renouvelable évaluée à l'échelle du bâtiment

Lorsqu'un bâtiment comporte plusieurs unités PER (résidentielles) et ou PEN (non résidentielle), l'évaluation de l'exigence renouvelable s'effectue à l'échelle du bâtiment. Elle diffère également selon la SUT du bâtiment neuf ou assimilé à du neuf :

- **Superficie utile totale (SUT) < 1.000 m²**
→ minimum 35 % d'énergie renouvelable
- **SUT ≥ 1.000 m²**
→ le pourcentage d'énergie qui provient de source renouvelable évalué selon la méthode de calcul intègre au minimum 15% d'énergie provenant de systèmes utilisant une énergie produite à partir de sources renouvelables.



Stop au mazout et au charbon dans le neuf

Les bâtiments à construire ou à reconstruire **ne pourront plus être équipés** de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant **au mazout ou au charbon**.

Cette interdiction ne concerne pas, à ce stade, les bâtiments existants, mais elle impose une anticipation claire dès la phase de conception des nouveaux projets.

Des exceptions possibles... mais plus exigeantes

La réglementation prévoit des dérogations en cas d'impossibilité technique, fonctionnelle ou économique (bruit, manque d'espace, sol inadapté, absence d'ensoleillement, contraintes urbanistiques, etc.). Toutefois, lorsqu'une exception est invoquée des exigences renforcées en termes de consommation d'énergie primaire sont appliquées.

- **Unité résidentielle (PER) :**
 - Niveau d'énergie primaire (Ew) ne peut excéder 30
 - Consommation spécifique (Espec) ne peut excéder 55 kWh/m².an
- **Unité non résidentielle (PEN) :**
 - Le niveau Ew ne peut excéder 65 % de la valeur déterminée pour l'unité PEB compte tenu des parties fonctionnelles qu'elle comporte.



Ce qui change concrètement pour les projets

- La **déclaration PEB initiale** est adaptée pour intégrer une colonne dédiée à l'exigence renouvelable au niveau du tableau de présentation des exigences applicables au projet.
- L'**indicateur lié à l'exigence d'électromobilité** est remplacé par un indicateur « système » qui englobe à la fois l'électromobilité et l'interdiction de recourir à un système utilisant le mazout ou le charbon. Cet indicateur « système » s'affichera en vert ou en rouge suivant le respect ou non de ces 2 exigences.
- Note justificative jointe à la déclaration PEB initiale lorsqu'une demande d'exception est introduite.
- Toute demande de permis introduite à partir du **1er janvier 2026** devra être encodée avec la **nouvelle période réglementaire** dans le logiciel PEB.
- Le **logiciel PEB version 15.0** intègre déjà l'ensemble de ces nouveautés.

Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le site Energie de la Wallonie. :

<https://energie.wallonie.be/home/performance-energetique-des-batiments/batiments-residentiels/nouvelle-construction/obligations.html>.



Les points d'attention :

Une nouvelle directive européenne est en cours de transposition. Elle prévoit des changements majeurs pour le secteur de la construction et de la rénovation à savoir :

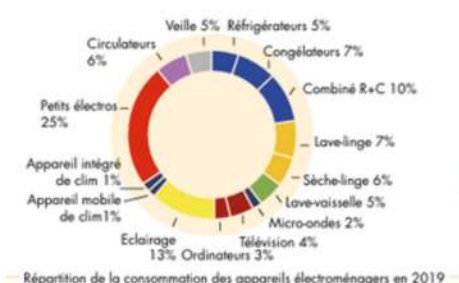
- **Renforcement des exigences PEB** pour tous les bâtiments.
- **Prise en compte du cycle de vie** des bâtiments, avec des exigences qui seront introduites progressivement.
- **Installation obligatoire de panneaux solaires** sur les bâtiments résidentiels et non résidentiels.
- **Prévoir des points de recharge pour véhicules électriques** ainsi que des espaces pour vélos dans les bâtiments neufs.

La Wallonie publiera prochainement des textes réglementaires pour mettre en œuvre ces mesures.

TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET RÉDUIRE SES FACTURES

Un ménage moyen consacre 8,5 % de son budget annuel à ses factures d'énergie : pour ses déplacements (48%) et pour son logement (52%). Cela vous semble peu ? Pourtant cela représente en moyenne plus ou moins 3.000 € par ménage et par an.

Moins de consommation pour le chauffage mais plus pour l'électricité



Depuis plusieurs années, la part du budget consacrée au chauffage diminue mais la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter. La rénovation des logements (isolation plus efficace, chauffage plus performant...) a permis de faire diminuer les factures de chauffage et d'eau chaude. Cependant, les ménages sont **de plus en plus équipés en appareils électriques et électroniques**.

Chacun d'entre eux dépense en moyenne plus de 900 € par an en électricité, soit environ 50% de sa facture énergétique (hors transports). La consommation moyenne totale d'électricité par logement se montait à 2,5 MWh en 2019 (tous usages confondus).

95 litres d'eau potable

Selon les derniers chiffres communiqués par Belgaqua, **le Belge consomme en moyenne 95 litres d'eau par jour !** Cela représente une consommation de 34 m³ par an pour une personne seule et 104 m³ pour une famille composée de 3 personnes.

- **93%** de cette eau est utilisée pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, la lessive, la vaisselle et l'entretien.
- **7%** pour la boisson et la préparation des repas.

Les hausses de la facture d'eau peuvent parfois venir de petites fuites cachées. Un robinet qui goutte perd en moyenne 4 litres/heure, soit 35 m³/an... Pour une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 219 m³/an.

RÉDUIRE SES FACTURES, C'EST POSSIBLE



Limitier ses consommations d'énergie ne nécessite pas forcément de tout révolutionner. Quelques bons réflexes suffisent pour baisser les factures, en toute simplicité et à moindre coût !



Le saviez-vous ?

- **Baisser le chauffage de 1°C** : +/- 7 % de consommation d'énergie en moins.
- **Dégivrer son réfrigérateur** évite une surconsommation.
- **Couvrir les casseroles** pendant la cuisson : 3 fois moins d'électricité ou de gaz consommé.
- **Laver son linge à 30°C au lieu de 60°C** représente une économie d'environ 30%. Les lavages à haute température ne sont utiles qu'une fois tous les 20 cycles environ, pour éliminer les bactéries dans la machine.
- **Lave-Vaisselle** : privilégier une température d'environ 40°C, généralement suffisante grâce aux produits actuels, et optez pour le programme économique, qui limite la quantité d'eau chauffée.
- **Eteindre complètement vos appareils électroménagers** grâce à leur bouton « on/off » ou utilisez une multiprise avec interrupteur pour couper leur alimentation. De nombreux appareils électriques consomment de l'énergie même lorsqu'ils ne sont pas utilisés, simplement parce qu'ils restent en mode veille. Cela représente environ 3% de la consommation totale d'électricité des ménages, soit près de 45€ par an pour un ménage moyen.
- **Un pommeau de douche économique** peu coûteux et qui réduit le débit, permet de diminuer la consommation d'eau de 40 à 50%.
- **Laisser sécher le linge** à l'air libre le plus souvent possible.
- **Bien entretenir ses appareils**, ça compte aussi beaucoup !

Restez flexibles !

La flexibilité, c'est **l'art d'utiliser l'électricité au bon moment**. Cela peut passer par des gestes simples : le recours à la domotique, par le suivi de la consommation via son compteur ou encore par la tarification incitative. Toutes ces solutions ont un objectif commun : **répartir la consommation sur la journée pour limiter les pics**, utiliser davantage d'énergies renouvelables et mieux maîtriser sa facture.

POUR PLUS D'IDÉES FUTÉES :

<https://energie.wallonie.be/files/Publications/D-2024-11802-190.pdf>

Références : Ademe, Energie Wallonie, Cile, SWDE



DES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE VOS FACTURES D'EAU ET D'ÉNERGIE

POUR CONSOMMER MOINS D'EAU

POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE

22°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE PENDANT LA TOILETTE (18°C LE RESTE DU TEMPS)

Installez un mousseur sur le robinet.

Repérez les fuites et réparez-les rapidement.

Préférez les douches aux bains.

Coupez l'eau pendant le savonnage.

Privilégiez la position froide lorsque vous fermez les robinets mitigeurs.

18°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE LA NUIT

Fermez les volets la nuit.

Installez des rideaux épais et fermez-les la nuit.

Évitez de faire pendre vos rideaux devant les radiateurs.

20°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE EN JOURNÉE

Laissez entrer la lumière.

Purgez régulièrement les radiateurs.

Éteignez la lumière en quittant la pièce.

Fermez les portes des pièces peu chauffées.

Débranchez l'ordinateur. Même éteint, il consomme de l'électricité.

Évitez les abat-jour sombres ou épais.

Évitez l'usage de radiateurs d'appoint électriques ou gaz.

Éteignez simultanément les appareils électriques, à l'aide d'une multiprise.

Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur.

Dégivrez régulièrement le congélateur et le réfrigérateur.

Nettoyez régulièrement la grille arrière du réfrigérateur.

Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.

Utilisez des casseroles adaptées à la taille des plaques.

Pendant la cuisson, couvrez les casseroles.

Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.

Ne prélevez pas la vaisselle.

Nettoyez régulièrement le filtre de votre lave-vaisselle.

Évitez d'ouvrir la porte du four pour vérifier la cuisson.

Démarrerez le nettoyage par pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).

Remplissez complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser.

Réglez la température du chauffe-eau entre 55 °C à 60 °C.

Privilégiez les lessives portant un label environnemental.

Dès que la température extérieure est plus douce, baissez le chauffage.

Si vous partez plus d'une journée, mettez le chauffage en mode hors gel et coupez le ballon d'eau chaude électrique.

Essorez le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge.

N'utilisez pas plus de lessive que la dose recommandée.

Privilégiez les cycles courts à basse température voire à froid.

Privilégiez les programmes « Éco ».

Dès que possible, faites sécher votre linge à l'air libre (plutôt qu'au sèche-linge).



Objectifs de
Développement
Durable

ODD LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

RETOUR SUR NOTRE PARTICIPATION À LA NUIT DE L'OBSCURITÉ 2025 SENSIBILISATION DE NOS ODD



(Re)Découvrez
l'ensemble des actions
de la feuille de route



L'explication
des ODD

En octobre 2025, notre équipe ODD a participé à la Nuit de l'Obscurité, une soirée organisée par le Parc Naturel des Hautes Fagnes - Eifel à la Maison du Parc de Botrange. L'occasion pour nous de vous parler de **notre engagement durable et de notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)**, en lien avec l'environnement et l'énergie.

L'objectif de cette soirée ? **Porter un nouveau regard sur l'obscurité.** La nuit est un écosystème à part entière, indispensable à la survie de nombreuses espèces et à la régulation de nos rythmes naturels. Pourtant, la pollution lumineuse menace aujourd'hui cette richesse, impactant la biodiversité, l'observation des étoiles et même la qualité de notre sommeil. En limitant l'éclairage superflu, nous agissons concrètement pour la santé et la préservation de notre ciel étoilé.

Notre présence à l'événement

Notre stand avait pour objectif de **faire connaître les ODD au travers de jeux ludiques** : jeu de l'oie, Maison des solutions, quiz interactif... Des activités qui ont séduit petits et grands !

Grâce aux échanges, aux supports d'information et aux conseils pratiques, nous avons **sensibilisé** les visiteurs à des gestes simples pour mieux gérer leur consommation énergétique, tout en contribuant à la préservation de l'environnement au quotidien.

On vous donne déjà rendez-vous pour la prochaine édition !



Retour en photos sur l'événement



URBANISME

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

UN MORATOIRE SUR LES NOUVEAUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le Conseil communal de Jalhay a adopté un moratoire concernant la création de nouveaux hébergements touristiques. Cette mesure, validée en sa séance du 24 novembre 2025, vise à **garantir un développement territorial cohérent et à préserver la qualité de vie** au sein des villages du territoire de la commune.

Pourquoi un moratoire ?

Plusieurs constats ont conduit à cette décision :

- **la multiplication des demandes** de permis pour de nouveaux gîtes ;
- **l'impact** potentiel sur le logement permanent ;
- **les risques** de pression foncière, de nuisances ou de déséquilibre dans certaines localités ;
- **les objectifs communaux** en matière de planification territoriale cohérente durable via le Plan Stratégique Transversal (PST 2025-2030).



Concrètement, qu'est-ce que cela implique ?

Pendant toute la durée du moratoire :

- **aucun nouveau permis** pour créer un **hébergement touristique** ne pourra être délivré ;
- **le Collège communal applique** cette décision pour toutes les demandes introduites depuis le **24 novembre 2025**, date de la présente délibération ;
- **un règlement/guide communal sera élaboré** afin d'établir des règles claires encadrant à la fois l'ouverture de futurs hébergements touristiques et la gestion de ceux déjà existants, en lien avec le Schéma de Développement Communal.

POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le moratoire est fixé pour une durée maximale de **deux ans**.

Il pourra cependant prendre fin dès l'approbation du Schéma de Développement Communal.

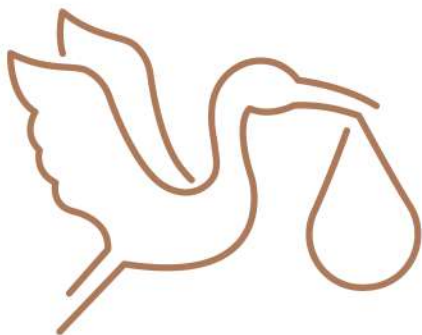


Des questions ? Besoin d'informations ?

Service urbanisme : service.urbanisme@jalhay.be ou 087/379 130.

NAISSANCES

15/05/2025	COLINET Juliette	JALHAY
21/05/2025	BREDO Solène	SART-Wayai
04/06/2025	LEMAITRE Kael	JALHAY
20/06/2025	AVERNA Naelyo	SART-Tiège
01/07/2025	GARDIER Alice	SART-Tiège
15/07/2025	SCHAUS Guillaume	SART-Solwaster
18/07/2025	BONHOMME GRILLI Louise	JALHAY
22/07/2025	BRULS Basile	SART-Solwaster
01/08/2025	FINCK Ambre	JALHAY-Charneux
04/08/2025	DARTOIS Eliot	SART
26/08/2025	DREZE Ethan	JALHAY
31/08/2025	OUTMANNNS Gloria	SART-Tiège
01/09/2025	SIMONIS DELPORTE Alexie	SART-Tiège
05/09/2025	SIMONIS DELPORTE Oscar	SART-Tiège
21/09/2025	THIEBAUT Thomas	SART
24/09/2025	HENDRICK Hugo	JALHAY-Charneux
03/10/2025	DESTICI Miray	SART
14/10/2025	PONCELET Arthur	SART-Nivezé
24/10/2025	ANCIA Nathan	JALHAY
08/11/2025	PERICK Alya	SART-Tiège
13/11/2025	MINETTE Marcel	JALHAY-Charneux
14/11/2025	MARAITE Alba	JALHAY
22/11/2025	THIEBAUT Antoine	JALHAY-Mariomont
09/12/2025	SACRE Lisa	JALHAY-Foyr
17/12/2025	ABINET Isée	SART-Nivezé
25/12/2025	DOLNE Basil	JALHAY-Foyr
25/12/2025	GRIGNET Florine	SART
28/12/2026	GOHY Adrien	JALHAY
03/01/2026	DAUVISTER Agathe	SART



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique le nom des enfants, pour lesquels les parents ont marqué leur accord.

DÉCÈS

31/07/2025	PIÉRON Maurice	SART-Tiège
06/08/2025	MAYOL Bernard	SART-Tiège
11/08/2025	IMMEL Anne-Elisabeth	SART-Nivezé
11/08/2025	MAES Nicole	SART-Nivezé
11/08/2025	SCHMITZ Maggy	SART-Tiège
31/08/2025	DRESSE Michel	SART-Tiège
16/09/2025	FRANSOLET René	JALHAY
17/09/2025	DUMONT André	SART-Solwaster
24/09/2025	SCHONHEYT Henri	SART-Nivezé
28/09/2025	LONGAVERT Chantal	JALHAY
30/09/2025	SIMONIS DELPORTE Oscar	SART-Tiège
06/10/2025	ORBAN Josiane	JALHAY
17/10/2025	DAEMS Betty	JALHAY-Charneux
19/10/2025	RATY Yves	SART-Cokaifagne
21/10/2025	DOÔME André	JALHAY-Foyr
21/10/2025	LECLERCQ Christiane	SART-Tiège
03/11/2025	HAUGLUSTAINNE Freddy	SART
05/11/2025	DELSAUTE Hubert	JALHAY
11/11/2025	BEBRONNE Alphonse	JALHAY
11/11/2025	OTTEN Josette	SART-Nivezé
17/11/2025	HENRARD Germaine	JALHAY
21/11/2025	BISSOT Jean-Marie	JALHAY-Surister
01/12/2025	PAQUET Roger	JALHAY
05/12/2025	JAMAR Jean-Philippe	SART-Nivezé
05/12/2025	LOGNAY Marie	SART-Nivezé
07/12/2025	COLLARD Danielle	SART-Tiège
09/12/2025	BEAUJEAN Geneviève	SART-Nivezé
19/12/2025	CAMBIER Aurélie	JALHAY
29/12/2025	BARTHÉLEMY Andrée	SART-Tiège
08/01/2026	BREUWER Daniel	SART-Nivezé
10/01/2026	BERTRAND Jean-Louis	SART-Nivezé
12/01/2026	THUNUS Maxime	JALHAY
13/01/2026	DECKERS Jean-Michel	SART-Nivezé
20/01/2026	BRULS Henri	SART-Nivezé
28/01/2026	COUNOTTE François	SART-Nivezé
28/01/2026	LOFFET Denise	JALHAY
31/01/2026	MISSOTTEN Hortense	SART-Solwaster
03/02/2026	ODEKERKEN Joseph	SART-Nivezé
11/02/2026	FTITI Rebh	SART-Tiège
12/02/2026	DEFAWES Daniel	SART - Royompré
16/02/2026	POYSAT Jean-Claude	SART



POPULATION

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

LA VALIDITÉ DES KIDS-ID

La kids-ID est le document d'identité électronique pour **les enfants belges de moins de 12 ans**.



Bon à savoir :

La Kids-ID n'étant obligatoire qu'**en cas de séjour à l'étranger**, vous devez en **faire vous-même la demande** pour vos enfants au service population de votre commune.



Vous devez faire une carte d'identité pour vos enfants ?



⇒ Veuillez-vous munir d'une **bonne photo d'identité récente** de vos enfants réalisée par un photographe professionnel.



Avec une Kids-ID les enfants de moins de 12 ans **peuvent voyager dans l'Union européenne** et dans certains autres pays. Dans certains pays, les enfants doivent être munis d'un passeport.
(Plus d'info: www.diplomatie.belgium.be/fr/).

Quel est le délai & le coût ?

Le délai pour l'obtention d'une Kids-ID est de **3 semaines**. Demandez-la donc à temps auprès de votre commune.

Le coût d'une Kids-ID est de **8,10 €**.

Il existe une procédure rapide d'obtention de la Kids-ID, mais **nettement plus onéreuse** que le prix de base. Attention, n'oubliez pas de **vérifier la validité des kids-id de vos enfants**. Ces documents d'identité ont une **validité de 3 ans** et ne sont pas renouvelés automatiquement, car uniquement obligatoires en cas de séjour à l'étranger.

ORGANISATION DE PERMANENCES D'AIDE JURIDIQUE DE 1^{ÈRE} LIGNE

La Commission du Bureau d'Aide Juridique du Barreau de Verviers organise des permanences d'aide juridique de 1^{ère} ligne à l'Administration communale. L'aide juridique de première ligne permet d'avoir un premier conseil général, avant d'entamer toute démarche.

Ces permanences ont lieu **tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h à 15h**, à l'Administration communale de Jalhay, rue de la Fagne 46.

Les prochaines permanences auront lieu :

- Le 4 mars 2026
- Le 1^{er} avril 2026
- Le 6 mai 2026
- Le 3 juin 2026
- Le 1^{er} juillet 2026
- Le 5 août 2026
- Le 2 septembre 2026
- Le 7 octobre 2026
- Le 4 novembre 2026
- Le 2 décembre 2026

LE GRAND NETTOYAGE APPROCHE

Les détails pratiques du Grand Nettoyage 2026

Du 26 au 29 mars 2026

Un même geste, partout en Wallonie : ramasser les déchets ensemble.

Envie de poser un acte concret pour vivre dans un environnement agréable et propre ?

Vous avez envie d'agir pour rendre la commune plus propre et donc plus agréable à vivre ? Rejoignez les Ambassadeurs de la Propreté !

Pour devenir Ambassadeur de la Propreté, rien de plus simple :

- **Inscription** le site www.bewapp.be, seul ou à plusieurs.
- **Sélection des zones** sur une carte que vous souhaitez entretenir. Vous êtes libre de choisir l'endroit que vous souhaitez nettoyer et la distance, cela peut être votre rue, votre quartier ou votre lieu de promenade préféré.
- **Réception du matériel** (*gratuit*) pour passer à l'action quelques jours après votre inscription, vous recevrez gratuitement votre matériel : des gants et un gilet fluo pour votre sécurité, un brassard vous donnant la légitimité nécessaire ainsi que, bien sûr, une pince et des sacs en plastique (des sacs bleus pour les déchets de type PMC et des sacs blancs pour tous les autres déchets).
- **Organisation de vos sorties quand vous le souhaitez**. En allant promener votre chien, en vous baladant en famille ou entre amis, en faisant votre jogging matinal... Il n'y a aucune obligation, ni en termes de temps à consacrer, ni en nombre de sorties.

Be WaPP vous demande simplement de lui transmettre le nombre de sacs que vous aurez récoltés lors de chaque ramassage.

La commune est automatiquement informée de votre inscription. Elle pourra ainsi vous contacter afin de convenir d'un endroit où déposer vos sacs et se charger de l'évacuation de votre récolte.

Et si le prochain geste faisait la différence ? Passez le cap et rendons notre commune plus propre.



LE BATCH COOKING : LA MÉTHODE ANTIGASPI' IMPARABLE



Le batch cooking est une méthode simple et efficace qui consiste à **planifier ses repas et à cuisiner en une seule fois pour toute la semaine**. Cette organisation permet de gagner du temps au quotidien, d'éviter les repas improvisés moins équilibrés et de mieux gérer son budget.

En préparant ses plats à l'avance, on utilise pleinement les ingrédients, ce qui **limite le gaspillage alimentaire**. Le batch cooking facilite aussi une alimentation variée, saine et adaptée aux goûts de toute la famille.

Pour vous aider à démarrer, Intradel propose un guide de recettes saisonnières spécialement conçu pour adopter le batch cooking en toute sérénité.

Vous souhaitez avoir le guide pour commencer le batch cooking ?

Envoyez un mail à : alain.foguenne@jalhay.be



LA SURPOPULATION DES CHATS

En seulement cinq ans, un couple de chats non-stérilisés peut entraîner la **naissance de 6 000 chats**. Faites stériliser votre chat pour une vie meilleure pour toutes et tous !



Pourquoi faire stériliser votre chat ?

La stérilisation a de multiples avantages pour l'animal et la société tels que :

- espérance de **vie allongée**, moins de risque de maladie ;
- **moins de bagarres** et moins de fugues ;
- **n'urine plus partout** pour délimiter son territoire ;
- plus grande **sociabilité** ;
- **moins de chats errants**, moins de chats dans les refuges.

Le saviez-vous ?

- la stérilisation des chats est **obligatoire depuis 2017** ;
- elle coûte environ **75€ pour un mâle** et **150€ pour une femelle** ;
- **l'identification et l'enregistrement** des chats sont également obligatoires depuis 2017. Cela permet de retrouver votre animal en cas de perte.

LE PAV : UNE SOLUTION POUR VOS DÉCHETS



Le PAV est un **conteneur enterré «collectif»** qui vous permet d'y déposer vos déchets ménagers résiduels en dehors des jours de collecte réguliers pour faire face à un éventuel excédent de déchets entre 2 collectes.



Le PAV présent sur notre commune se situe **au rond-point de Tiège**, dans le parking de co-voiturage.

Comment fonctionne un PAV ?

L'accès aux PAV se fait **via un badge distribué par Intradel**. Le badge est lié à votre adresse, comme vos conteneurs. Ces PAV sont équipés d'un système de pesée ; tous les kilos déposés seront comptabilisés dans votre quota de déchets résiduels.

Vous pouvez déposer des sacs d'une contenance **MAXIMUM de 30L**.

Comment bénéficier d'un badge ?

Pour bénéficier d'un badge, il suffit de **contacter directement le call-center d'Intradel au 04/240.74.74**. Ils se chargeront de vous guider dans la procédure et de répondre à vos questions.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous **pouvez également demander un changement de volume de votre conteneur**, et ce, gratuitement, en contactant le même numéro.

Des conseils et astuces "zéro déchet" sont également disponibles sur le site internet d'Intradel pour vous aider à **réduire votre production de déchets**. Ces mesures ont pour objectif de faciliter la gestion de vos déchets au quotidien et de renforcer la qualité du service rendu.

LA TAILLE DES HAIES, UN ART PAS TOUJOURS MAÎTRISÉ !

Les haies constituent chez nous un élément essentiel du paysage, tant au milieu des prairies et des champs qu'autour ou à proximité de nos habitations. Elles constituent un réservoir de biodiversité, que ce soit par les végétaux qui les constituent ou les animaux qui y trouvent le gîte et le couvert.

Une haie bien entretenue est une haie taillée régulièrement

Ces haies nécessitent cependant un **entretien régulier** pour garder leur beauté mais aussi pour qu'elles ne deviennent pas trop envahissantes. C'est ainsi que de nombreux habitants ou même des professionnels, se contentent de couper la pointe des pousses de leur haie, de manière à ne pas altérer la beauté de celle-ci. Il faut cependant remarquer qu'en procédant de la sorte, les haies deviennent vite très larges, rétrécissant singulièrement la taille du terrain, ce qui n'est pas trop grave, mais aussi la zone prévue pour le charroi des voitures ou des véhicules agricoles lorsque ces haies se trouvent en bord de route ou de chemin.

Alors même si ça vous fait mal au cœur, **taillez vos haies en évitant de leur laisser prendre un volume excessif** et ne vous inquiétez pas, elles vont très vite reprendre leur croissance, cette taille pourra de plus vous éviter la visite de l'agent constatateur qui vous renverra au jardin pour recommencer le travail.



LA SOLIDARITÉ S'APPLIQUE AUSSI EN HIVER



Les récentes journées hivernales nous ont rappelé combien la vie à la campagne est précieuse, notamment par les liens qui unissent ses habitants. Dans ces moments où la neige transforme notre quotidien, **chaque geste compte et peut devenir une belle occasion de solidarité.**

Déneiger une allée, proposer un coup de main, prendre quelques minutes pour vérifier qu'un voisin accède facilement à la voirie... Ces attentions simples renforcent ce qui fait la richesse de notre cadre de vie : l'entraide et la proximité humaine.

Il n'est pas toujours facile de demander de l'aide, mais il est souvent très **simple d'en proposer**. Et ces gestes spontanés créent bien plus qu'un service rendu : ils tissent des relations, nourrissent la confiance et rappellent que nous formons une communauté attentive et bienveillante.

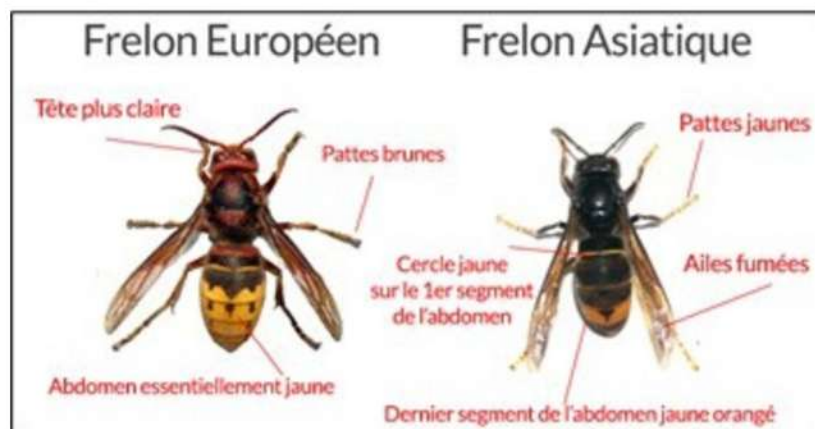
La vie rurale offre un environnement privilégié. Continuons à en cultiver l'esprit solidaire. Une main tendue, un sourire, quelques minutes consacrées à l'autre peuvent illuminer une journée — et parfois bien davantage.

Ensemble, faisons de ces petits gestes une habitude. Car c'est dans ces élans simples que se construit un quotidien plus chaleureux pour tous.

LE FRELON ASIATIQUE FRAPPE À NOS PORTES, C'EST QUOI LE PROBLÈME ?

En automne 2025 nous avons été interpellés à de nombreuses reprises par des habitants qui découvraient la **présence de nids imposants** perchés dans des arbres et rendus visibles grâce à la tombée automnale des feuilles qui les camouflaient.

Ces nids étaient souvent liés à l'installation chez nous du frelon asiatique, cet insecte est apparu en France il y a une vingtaine d'années et son territoire s'étend chaque année un peu plus, l'année passée **il a franchi les frontières jalhaytoises et celles de l'arrondissement de Verviers**. Cet insecte opportuniste s'attaque aux autres insectes comme les abeilles dont il peut détruire les colonies, mais il représente un risque majeur pour la biodiversité en général car il s'attaque à tous les pollinisateurs.



Distinction entre le frelon européen (Vespa Crabo) et le frelon asiatique (Vespa Velutina)



La lutte contre le frelon doit se faire en plusieurs étapes

Au début du printemps, le piégeage des reines constitue une étape importante car chaque colonie se développe au départ d'une seule reine, en capturant et en détruisant ces reines on empêche quasiment à chaque capture le développement d'une colonie. La campagne de piégeage a été organisée sur le territoire communal en collaboration avec les apiculteurs et la Province de Liège.

D'avril à juin, repérer les nids primaires et les détruire ou les faire détruire. On retrouve souvent ces nids dans des cabanons, des abris de jardin, des niches, des nichoirs, des garages ou encore des carports. Il convient d'être prudent surtout si des ouvrières se sont déjà développées.

De mi-juillet à novembre, il convient de regarder en l'air pour trouver les nids secondaires, ceux-ci une fois repérés ne devront être pris en charge que par des personnes formées et équipées du matériel de protection et de destruction adéquats, le matériel d'apiculture n'est pas suffisant pour se protéger, il convient aussi de toujours porter des lunettes pour éviter de recevoir le venin projeté par les frelons dans les yeux.

La lutte contre le frelon asiatique ne permettra pas de l'anéantir, elle permettra de **limiter sa propagation** et elle devra être **organisée durant de nombreuses années**. Cette année est la première où une lutte est organisée contre ce nuisible, elle devra être coordonnée car plusieurs niveaux de pouvoir ont décidé d'agir, au niveau Communal **nous avons prévu une somme au budget pour intervenir dans cette lutte**, nous tenterons de compléter les actions mises en place par les pouvoirs supérieurs.

Exemple de piège



Suivez les dernières actualités sur la lutte contre le frelon asiatique sur www.jalhay.be.
Une question ? Contactez-nous à l'adresse : frelon@jalhay.be.



Vous avez repéré un nid ?
Signalez-le sur l'application Wasp



VOIES SANS ISSUE...MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE !



Piétons, cyclistes ou cavaliers, nous connaissons de nombreux exemples de voies sans issue...seulement pour les voitures.

Pour bien montrer que la voie est libre pour la mobilité active, le Collège communal, en collaboration avec l'asbl Tous à pied et l'équipe de bénévoles, a procédé à l'**adaptation de la signalisation du panneau de voie sans issue** (ci-dessus) en voie sans issue à l'exception de certains types d'utilisateurs (ci-dessous).

Ainsi, ce projet contribue à étendre le maillage de voiries communales principalement destinées aux modes actifs.

Nous en avons oublié ?

Faites-le nous savoir sur l'adresse service.mobilite@jalhay.be et nous analyserons la demande.



PROTÉGEZ VOTRE VÉLO GRÂCE À MYBIKE

Mybike.belgium.be est la plateforme d'enregistrement des vélos soutenue par l'état fédéral et les trois régions. Elle vous permet d'enregistrer et d'identifier votre vélo à l'aide d'un sticker afin de réduire le risque de vol et de recel tout en augmentant les chances de le retrouver en cas de vol.

La plateforme est gratuite et est destinée à toutes les personnes physiques habitant en Belgique ainsi qu'aux personnes morales basées en Belgique. La plateforme fonctionne aussi bien pour les vélos neufs que pour les vélos d'occasion.

Saviez-vous que vous pouvez désormais enregistrer et identifier votre vélo facilement ?

Grâce à MyBike, réduisez le risque de vol en quelques étapes simples :

- Créez votre profil sur www.mybike.belgium.be.
- Commandez votre sticker après l'enregistrement de votre profil. (il arrive dans votre boîte aux lettres sous 2 semaines).
- Placez votre QR code de manière lisible sur le cadre de votre vélo.

Sécurisez votre vélo en toute simplicité et gratuitement !

Besoin de plus de détails ?

Contatez notre service mobilité par mail : service.mobilite@jalhay.be.



L' AIS HAUTE ARDENNE : AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES

Notre Agence Immobilière Sociale est agréée par le Gouvernement Wallon. Elle a pour objectif de **remettre des logements sur le marché** afin de proposer des logements de qualité à des ménages aux revenus modestes ou en difficulté.

Notre équipe de médiateurs sociaux et d'agents techniques intervient dans les communes de Jalhay, Lierneux, Malmedy, Spa, Stavelot, Theux, Trois-Ponts et Waimes.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN BIEN À LOUER ?

Notre AIS gère votre bien avec 4 garanties

La sécurité financière

- Versement des loyers assuré, même en cas de défaillance du locataire ou de vide locatif.
- Indexation automatique des loyers.
- Exonération totale (propriétaires privés) ou partielle (sociétés) du précompte immobilier.

Une gestion sans souci.

L'AIS assure votre tranquillité et gère :

- Les états des lieux à l'entrée et à la sortie.
- La recherche de locataires et la rédaction du bail.
- L'Obtention de la garantie et de l'assurance RC locatives.
- Le calcul des décomptes de charges et le suivi des obligations du locataire.

Un bien entretenu

- Garantie de l'entretien par un suivi social régulier.
- Suivi technique du bâtiment.
- Engagement à remettre le bien en état en cas de dégâts locatifs qui surviendraient malgré le suivi social.

Un accompagnement pour la mise en location

- Accompagnement pour obtenir des aides à la rénovation et à la mise en conformité.
- Aide à l'introduction du dossier auprès du Fonds du Logement de Wallonie (prêt à taux 0%, subventions...).

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?

Nous sommes là pour vous et vous proposerons

Un logement de qualité

- Logement conforme aux normes de salubrité et de sécurité.
- Logement adapté à votre situation familiale.

Un loyer attractif

- Loyer adapté aux revenus modestes.

Un accompagnement personnalisé

- Suivi social tout au long de la location.
- Assistance technique permanente.

Des démarches facilitées

- Aide à la vérification des critères et à la constitution du dossier administratif.
- Un accompagnement technique et social tout au long de vos démarches et pendant toute la durée de votre location.

L'AIS Haute Ardenne offre aux propriétaires la garantie de paiement des loyers, d'entretien du logement et la décharge du souci de sa gestion tout en participant à une œuvre sociale.

L'AIS Haute Ardenne aide les locataires à trouver un logement adapté à un prix attractif tout en les assistant tout au long de la location.

Vous voulez en savoir plus ?

AIS Haute Ardenne ASBL, rue des Arsiliers 30 à 4960 MALMEDY
080 34 15 79 | info@ais-hauteardenne.be | www.ais-hauteardenne.be



SE FORMER AUX SITUATIONS D'URGENCE ET SI, UN JOUR, C'ÉTAIT À VOUS D'AGIR ?

Chacun peut être confronté à une situation d'urgence : malaise, chute ou accident de la vie quotidienne peuvent survenir à tout moment, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail, sur la route ou lors d'activités extérieures. En attendant l'arrivée des secours, chaque minute est déterminante. Les premiers gestes peuvent sauver une vie ou limiter les conséquences d'un accident. Se former aux premiers secours constitue donc un véritable acte citoyen.

Quel est l'objectif de se former ?

Se former aux premiers gestes de secours permet de :

- développer les bons réflexes et la confiance ;
- savoir réagir rapidement et efficacement sans paniquer ;
- augmenter les chances de survie d'une victime en attendant l'arrivée des secours ;
- être capable d'aider ses proches et les autres.

Des gestes simples qui font la différence

Lors d'une formation, vous apprenez notamment à :

- alerter correctement les services de secours ;
- sécuriser une situation et éviter le suraccident ;
- mettre une personne inconsciente en position latérale de sécurité ;
- pratiquer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur ;
- réagir face à un étouffement ;
- effectuer d'autres gestes de premiers secours (soins de plaies, brûlures, etc.).

Les formations, pour qui ?

La formation aux premiers secours s'adresse à tous les citoyens, quels que soient l'âge ou le parcours : parents, jeunes, seniors, bénévoles, agents communaux, associations...

Chacun peut être amené, un jour, à porter secours à un proche ou à un inconnu.

Où se former ?

Il existe plusieurs types de formation en Premiers Secours :

- initiations courtes pour apprendre les gestes essentiels ;
- formations certifiantes, comme le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) ;
- modules spécifiques, notamment pour les entreprises.

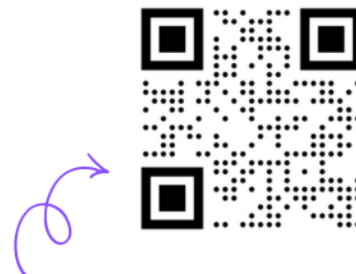
Ces formations sont proposées par :

- La Croix-Rouge de Belgique.
- Certaines asbl.
- La médecine du travail (pour ses propres travailleurs).
- Des organismes et centres spécialisés privés.

Se former aujourd'hui, c'est peut-être sauver une vie demain !

Et si vous testiez vos réflexes face à une situation d'urgence ?

Le site internet «sauveunevie.be» vous propose une expérience interactive gratuite qui permet d'apprendre les gestes qui sauvent à travers trois films immersifs. Scannez le QR Code ci-dessus et testez vos connaissances dès maintenant !



Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822

LE GRAND JUMELAGE DE JUILLET 2025

En juillet 2000, quelque deux cents Jalhaytoises et Jalhaytois avaient répondu à l'invitation de la municipalité de Nolay afin de marquer l'entrée dans le nouveau millénaire. Le maire de l'époque, Pierre Barbiéry, nourrissait depuis longtemps le projet de profiter de cette date peu banale pour célébrer un jumelage au parfum européen. Il faut savoir que Nolay est également jumelée avec Pfeddersheim (Allemagne) depuis 1966 et avec Ewelme (Angleterre) depuis 1997.

Un quart de siècle plus tard, la municipalité de Nolay a renouvelé l'organisation de cet extraordinaire Grand Jumelage les 12, 13 et 14 juillet 2025. Un rendez-vous magnifiquement orchestré par la municipalité de Nolay, destiné à favoriser la rencontre entre les quatre communautés : française, allemande, britannique et belge. C'est ainsi que, le samedi à 18 heures, plus de trois cents personnes se sont retrouvées dans le parc du château d'Evelle pour l'inauguration officielle de ce week-end du Grand Jumelage. À cette occasion, **notre bourgmestre, Victoria Vandenberg, prononça son discours dans les trois langues**, évitant ainsi les inévitables traductions.

Au nom de la commune de Jalhay, une peinture de Sybille Hennes, artiste jalhaytoise fut offerte au maire de Nolay, Jean-Pascal Monin.

La partie protocolaire fut animée musicalement, en alternance, par l'harmonie Sart-Charneux et par l'harmonie paroissiale de Pfeddersheim. Pour le repas des retrouvailles, chaque commune jumelée devait apporter une spécialité locale.

Les Français espéraient vraiment que **les Jalhaytois leur apportent des boulets-frites**. Ce qui fut cuisiné.

Ce soir-là, devant le stand belge, la file, résolument internationale, fut terriblement longue !



Le dimanche 13 juillet fut placé sous le signe de la rencontre et de la convivialité. Tout au long de la journée, les participants des quatre communautés jumelées purent se retrouver autour d'activités sportives variées, proposées au choix : tennis, pétanque, tennis de table, gate-ball, cyclisme doux, randonnée, sans oublier les jeux de mölkky et de quilles. Autant d'occasions de tisser des liens dans une atmosphère détendue.



À la fin du repas de midi, sous chapiteau, le Comité communal du jumelage Jalhay-Nolay a tenu à remettre au maire de Nolay une reproduction du collier de la Toison d'Or, œuvre d'Antoine Delvaux. Par ce geste, il a voulu symboliser une amitié et une solidarité appelées à s'inscrire dans la durée. Durant l'après-midi, **l'harmonie Sart-Charneux s'est rendue à la maison de retraite de Nolay pour partager un moment musical avec les résidents**, offrant ainsi une présence et une part de la fête à ceux que leur situation empêche d'y participer pleinement.

En soirée, tous les participants, rejoints par de nombreux Nolaytois, se retrouvèrent au plan d'eau pour assister au feu d'artifice. Avant que le ciel ne s'embrace de couleurs, les deux harmonies se succédèrent pour assurer l'animation musicale. Un moment particulièrement émouvant précéda le spectacle : à la lueur des lampions, l'Ode à la Joie résonna, chantée par le public et accompagnée par les musiciennes et musiciens des deux sociétés musicales, dans une ambiance aux accents ouvertement européens.

Le lundi 14 juillet, jour de la fête nationale française, pas de Marseillaise au programme mais deux activités furent proposées : pour les uns, une visite guidée de la ville de Nolay en trois langues et pour les autres, une randonnée de onze kilomètres vers le château d'Evelle où tous les participants au Grand Jumelage se retrouvaient à midi accueillis en musique par l'harmonie Sart-Charneux.

Et puis, comme tout événement vécu intensément, ce Grand Jumelage 2025 s'est refermé sur des embrassades et des promesses de retrouvailles. Les Jalhaytois ont repris la route un peu fatigués, mais le cœur rempli de souvenirs. **En 2027, seront fêtés les 30 ans de la signature de la charte du jumelage entre Nolay et Jalhay, signée par Guy Vitrier et Pierre Barbiéry. Trente ans, l'âge de la maturité... mais l'envie de partager l'amitié et la solidarité reste intacte.**

SES MEMBRES

- Président : Monsieur Louis LHONNEUX – 0495/54.27.37 (lhonneux.sogevisa@gmail.com)
- Vice-Présidente : Madame Jeannine JACQUEMIN – 0479/36.11.73 (jacquemin_j@hotmail.com)
- Vice-Présidente : Madame Noëlle WILLEM – 0499/26.93.46 (Noelle.Willem@cpasjalhay.be)

Madame Fabienne FRANCOIS – 0499/31.54.96
 Madame Gratienne LISING – 0477/44.85.02
 Madame Viviane VAN GROOTEL – 0478/51.19.86
 Monsieur Michel DUPONT – 0496/18.67.13
 Monsieur Jean-Claude ETIENNE – 087/46.07.94
 Monsieur Alain GILLARD – 0475/69.18.41
 Monsieur Roger PICHOT – 0497/71.78.94
 Monsieur Sylvain ROELS – 0473/12.36.46
 Monsieur Pierre THEATE – 0477/41.35.24
 Monsieur Léon VERHAEGHE – 0495/51.43.56



SES MISSIONS ET OBJECTIFS

Les objectifs d'un Conseil Consultatif des Aînés (CCCA) sont d'**intégrer les besoins des aînés dans les politiques locales, de les maintenir actifs et de promouvoir une meilleure qualité de vie.**

Ses missions consistent à **formuler des avis et des propositions pour les autorités communales**, à être un lieu de dialogue intergénérationnel et à relayer les préoccupations, les aspirations et les droits des seniors.

AU PROGRAMME DU CCCA

Depuis son installation fin 2025 :

- activité sportive pour les Aînés – balade le 2^{ème} vendredi du mois sauf exception ;
- activité culturelle (visite de la Fleur de Franchimont à Theux – entreprise locale) ;
- mise à jour du site Internet – suivez-nous sur :
<https://www.jalhay.be/vivre-a-jalhay>
 > Vivre à Jalhay > CCCA-Aînés ;
- participation aux travaux de la Commission Provinciale des Aînés qui regroupe actuellement des membres des CCCA de 25 villes/communes.

Pour les mois à venir :

- activité sportive pour les Aînés – balade le 2^{ème} vendredi du mois sauf exception ;
- activités culturelles – ouvertes à Toutes et Tous – en projet ;
- une nouvelle visite (entreprise ou usine ou site d'intérêt public) ;
- une conférence sur un sujet d'intérêt public.

D'autres projets en réflexion, préparation dans le respect des objectifs et missions du CCCA.

2 boîtes à suggestions CCCA – l'une sera installée dans le hall de l'Administration communale à Jalhay, et l'autre, le sera dans le courant du printemps dans le bureau d'accueil du service population à l'ancienne maison communale de Sart.

N'hésitez pas à contacter nos membres, par téléphone ou par mail, ou à déposer un message dans l'une des boîtes à suggestions du CCCA, pour toute proposition, idée ou commentaire susceptible de soutenir nos actions en faveur des aînés de la commune, dans le respect de nos objectifs et missions.

Suivez-nous sur <https://www.jalhay.be>
> Vivre à Jalhay > CCCA-Aînés >

À noter au calendrier :

CÉRÉMONIE DE LA CAPSULE TEMPORELLE



Vendredi 12 juin 2026, à 17h30, rejoignez-nous pour la cérémonie de la capsule temporelle sur la Place du Vinâve.

En présence de la Bourgmestre Victoria Vandenberg, des échevins, des conseillers, de l'Harmonie Sart-Charneux, du personnel communal et des citoyens jalhaytois, nous déposerons dans une capsule des messages et dessins pour imaginer ensemble notre commune de demain.

Petits et grands, laissez votre trace dans le temps ! Enfants, élus, employés communaux et citoyens, **inscrivez vos messages** dans le Livre d'Or, bientôt disponible à l'administration communale ou via notre formulaire en ligne.

Venez célébrer avec nous ce moment unique et partager un verre pour en garder un souvenir mémorable !

Inscrivez votre message via notre formulaire en ligne



Les bénévoles du lundi

RAPPORT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025



Le nouveau pont sur le Taureau. Il ne reste plus qu'à évacuer les vieilles poutres.



« Pourquoi » était le nom du fidèle compagnon à quatre pattes qui accompagnait les bénévoles tous les lundis jusqu'à sa récente disparition. On le voit ici s'installer tout seul au volant du tracteur de son maître Jean-Benoît. Ce gentil chien avait l'habitude, lors du briefing matinal, de faire le tour des hommes, un par un, en touchant leur jambe avec sa patte, dans l'attente d'une petite caresse, caresse qu'il ne manquait pas de recevoir avant de passer au suivant. Au retour du boulot, une petite friandise adaptée lui était réservée.



70 mètres de caillebotis rénovés le long de la Sawe, en amont du bain de Diane



En remplacement de l'ancien pont en briques effondré, une nouvelle passerelle sur le Soyeureu

Au cours de l'année 2025, **les bénévoles du lundi se sont mobilisés chaque semaine !** Leur engagement a permis de contribuer significativement à l'entretien et à l'aménagement des sentiers de promenade et à la mise en valeur de notre petit patrimoine.

Ils ont notamment travaillé dans la vallée de la Hoëgne, de la Sawe, de la Statte et du Wayai dont le Soyeuru, ainsi qu'au niveau du ruisseau du Taureau avec la pose d'une nouvelle passerelle sur le chemin reliant le moulin de Dison et le château Sagehomme. Leur action s'est également étendue à l'entretien des sentiers aux Bansions, au débroussaillage des échaliers et à la remise en état du petit patrimoine communal.

La commune tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur assiduité et leur esprit de solidarité !

Retour sur la cérémonie des MÉRITES SPORTIFS 2025

Depuis 2001, cette distinction récompense non seulement les performances, mais aussi l'engagement, la persévérance et les valeurs sportives. Cette édition n'a pas dérogé à la règle, avec des candidatures de grande qualité.



La soirée a débuté par **un hommage à Matt Rombeaux**, karatéka de **niveau mondial**. À seulement 18 ans, il évolue déjà en catégorie K1 seniors et occupe la **6^e place du ranking mondial**, faisant rayonner Jalhay bien au-delà de ses frontières.

Le Mérite sportif individuel 2025 a été attribué à **Marie-France Foguene**, footballeuse formée à Jalhay, aujourd'hui engagée en **division 2 NCAA aux États-Unis**, où elle poursuit également un master en psychologie neurologique.



Pour le **Mérite sportif collectif**, le jury a récompensé deux lauréats : D'une part, **Jordane Lejeune et Florence Vanacker**, champions de Belgique en **double mixte de tennis de table**. D'autre part, **L'équipe UW17 du RFC Sart**, auteure d'une **saison parfaite** ponctuée d'un **sacre en Youth Cup ACFF**.



Enfin, la médaille du mérite du service sportif, culturel et philanthropique a été décernée à **Léon Bronfort**, **bénévole emblématique du RFC Sart**, pour près de **50 ans** d'engagement au service du club.



La Commune de Jalhay félicite l'ensemble des sportifs, des bénévoles, des clubs et du jury, ainsi que toutes celles et ceux qui font rayonner Jalhay par leur passion et leur engagement.

Matt ROMBEAUX



Marie-France
FOGUENE



Jordane LEJEUNE &
Florence VAN ACKER



L'équipe UW17 -
RFC Sart



SPORT JE COURS POUR MA FORME



Envie de vous (re)mettre à la course à pied dans **une ambiance conviviale et sans pression** ?

Le programme Je Cours Pour Ma Forme est fait pour vous ! Il propose deux niveaux de base – 0 à 5 km et 5 à 10 km – ainsi que des modules de perfectionnement : +Vite, +Long ou +Trail.

Le programme s'étale sur 12 semaines, à raison de trois séances par semaine, pour permettre à chaque participant de courir sans s'arrêter la distance visée. **Cette formule simple, progressive et efficace** s'adresse à tous les adultes (dès 15 ans), en bonne santé, quel que soit votre niveau de départ. Pas besoin d'être coureur : le groupe 0-5 km commence au niveau zéro.

Les séances se déroulent dans un **cadre naturel exceptionnel** : autour du lac de la Gileppe ou sur les sentiers de notre belle commune de Jalhay.

Parce que bouger, c'est entretenir son corps, préserver sa santé et booster son moral !



Début : avril 2026.

Jour des séances : lundi & jeudi à 18h30.

Où : sur le parking du lac de la Gileppe à Jalhay.

Infos et inscriptions : www.jecourspourmaforme.com (sélectionnez Province de Liège - Jalhay) - 0494 57 94 65.

SAMEDI 4 AVRIL

À la découverte de nos plantes, fleurs et baies comestibles

- Durée : de 9h30 à 12h30 (+/- 3km)
- Lieu de départ : Lieu communiqué lors de l'inscription
- Inscription obligatoire - petite dégustation - chiens calmes tenus en laisse admis

DIMANCHE 12 AVRIL

Promenade canine

- Départ: 13h30 (+/- 8km)
- Lieu de départ : Sart Station (ancienne gare de Sart)

Optez pour une balade dans la nature en compagnie de votre ami à quatre pattes (votre chien doit être tenu en laisse).

MERCREDI 6 MAI

Balade découverte de la nature

- Durée : de 14h00 à 16h30 (+/- 5km)
- Lieu de départ : Parking de la Baraque Michel
- Chiens calmes tenus en laisse admis

Balade spéciale enfants - un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

DIMANCHE 28 JUIN

Sur les traces du loup

- Départ: 14h00 (5km)
- Lieu de départ : Baraque Michel (devant la brasserie)
- Chiens non admis

DIMANCHE 12 JUILLET

A la découverte des Fagnes

- Départ: 13h30 (+/- 8km)
- Lieu de départ : Baraque Michel (devant la brasserie)
- Chiens non admis

DIMANCHE 19 JUILLET

À la découverte du patrimoine lié aux activités des rives de la Hoëgne

- Départ: 13h30 (+/- 8km)
- Lieu de départ : Roslin (près de l'ancien moulin Thorez)
- Chiens calmes tenus en laisse admis

MERCREDI 29 JUILLET

À la découverte des Fagnes

- Départ : 10h (+/- 14km)
- Lieu de départ : Baraque Michel (devant la brasserie)
- Chiens non admis

DIMANCHE 9 AOUT

À la découverte des Fagnes

- Départ: 13h30 (+/- 8km)
- Lieu de départ : Baraque Michel (devant la brasserie)
- Chiens non admis

MERCREDI 12 AOUT

Balade découverte de la nature

- Durée : de 14h00 à 16h30 (+/- 5km)
- Lieu de départ : Ferme Grosfils 89, 4845 Jalhay
- Chiens calmes tenus en laisse admis

Balade spéciale enfants - un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

DIMANCHE 19 AOUT

À la découverte des Fagnes

- Départ : 13h30 (+/-8km)
- Lieu de départ : Baraque Michel (devant la brasserie)
- Chiens non admis

DIMANCHE 29 AOUT

Sortie en soirée pour observer les chauves-souris

- Départ : 19h45 (+/- 4km)
- Durée : 3 heures
- Lieu de départ : OTJS & covoiturage
- Chiens calmes tenus en laisse admis
- Se munir d'une lampe de poche

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Solwaster en noir et blanc

- Départ: 13h30 (+/- 2,5km)
- Lieu de départ : 31 route de Jalhay
- Chiens non admis

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

Balade champignons

- Départ: 9h30
- Lieu de départ : 5 Route du Roslin (atelier communal)
- Chiens non admis

L'AGENDA DES EXPO

Mar. **MARIE NOELLE BASTIN & ALINE GAZON**

"Visage d'âmes, âmes animales"

Peintures sur toile et sur palette,
gouache sur galets et illustrations
Du 6 au 22 mars (fermé le 8 mars)

Avr. **JEAN PAUL JANSSEN**

"Détails dévoilés"

Exposition photos
Du 14 au 30 avril

**Mai./
Juin** **CHRISTINE SWINNEN &
GERARD SWINNEN**

*"Emaux et merveilles au large du rêve :
Dialogue artistique entre père et fille"*

Emaux & aquarelles
Du 29 mai au 4 juin

Juil. **LILIANE MAGOTTE**

"Artiste peintre"

Du 10 juillet au 26 juillet

**Mar./
Avr.** **SUZY ROSSBACH**

*"Aquarelles, peintures et bois de
Spa"*

Du 27 mars au 12 avril

Mai **CHRISTINE COLLYN**

"Au-delà des couleurs"

Illustrations et peintures abstraites
Du 8 au 24 mai

**Juin /
Jui.** **L'ATELIER DES
ARONDES**

"Les Arondes passent à l'Art"

Patchwork
Du 19 juin au 5 juillet

**SANS OUBLIER, LE
PARCOURS DES ARTISTES**

Parcours d'artistes et d'artisans

Le 26 avril 2026 - De 10h30 à 17h
📍 **Rue de la Fagne**



LOCATIONS

Dans le deuxième semestre 2026, la Commune mettra en location à l'espace entreprise de ROQUEZ :

🏠 2 ateliers de respectivement 345 m² et 270 m²

🏠 2 bureaux de plus ou moins 60 m²

🏠 1 bureau de 73 m²

🔑 **Intéressé ?**

Envoyez un mail avec vos coordonnées à l'adresse suivante : **gestion.immobiliere@jalhay.be**

Nous vous recontacterons dès que les conditions seront définies.



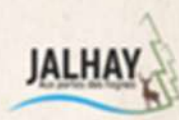
Nos r'prindans r'ecène

50 ANS

Fête villageoise

Bal folk - danses - expositions - concerts - restauration

8 août 2026
Place du Marché - Sart



Editeur responsable: Comité culturel, Place du Marché 234 4845 Jalhay - d'après les clichés de M. et Mme Thimister